

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2023/68

QUESTION N°11

OBJET : ENVIRONNEMENT / DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

**L'An Deux Mille Vingt Trois
Le Six Décembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY -
Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS
Seddik HADDOUYAT - Florence DOUILLON - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER
Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET
Christophe CONNAN - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Christophe BATAIS - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Fahed HADJI a donné procuration à Claude CAUET
Isabelle CHOCHON-LAMBERT a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Maria GUYON
Denis HOFFMANN



SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Adélaïde DA PAULA

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

**Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 27**

N°D2023_68 – ENVIRONNEMENT / Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

Vu la Loi n°2023-175 en date du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Vu l'article L.153-31 du Code de l'Urbanisme,

Vu les cartographies relatives aux zones d'accélération géothermie, photovoltaïque et biomasse ci-annexées,

Considérant que conformément à la loi une consultation du public concernant 3 ressources : géothermie, photovoltaïque, biomasse, a été réalisée du 8 novembre au 6 décembre 2023 inclus selon les modalités suivantes : consultation en ligne avec formulaire à compléter,

Considérant l'obligation légale pour les communes de définir sur leur territoire d'ici au 31 décembre 2023 des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **DEFINIR** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération
- ✓ **VALIDER** la transmission de la cartographie de ces zones à M. le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Val d'Oise, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Val Parisis
- ✓ **VALIDER** le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L.153-31 du Code de l'Urbanisme.

Transmis en Préfecture le : 08/12/2023

Publié(e) le : 08/12/2023

Exécutoire le : 08/12/2023

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 6 DECEMBRE 2023**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE



Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal

N° 2023168 du 6/12/23
LE MAIRE,

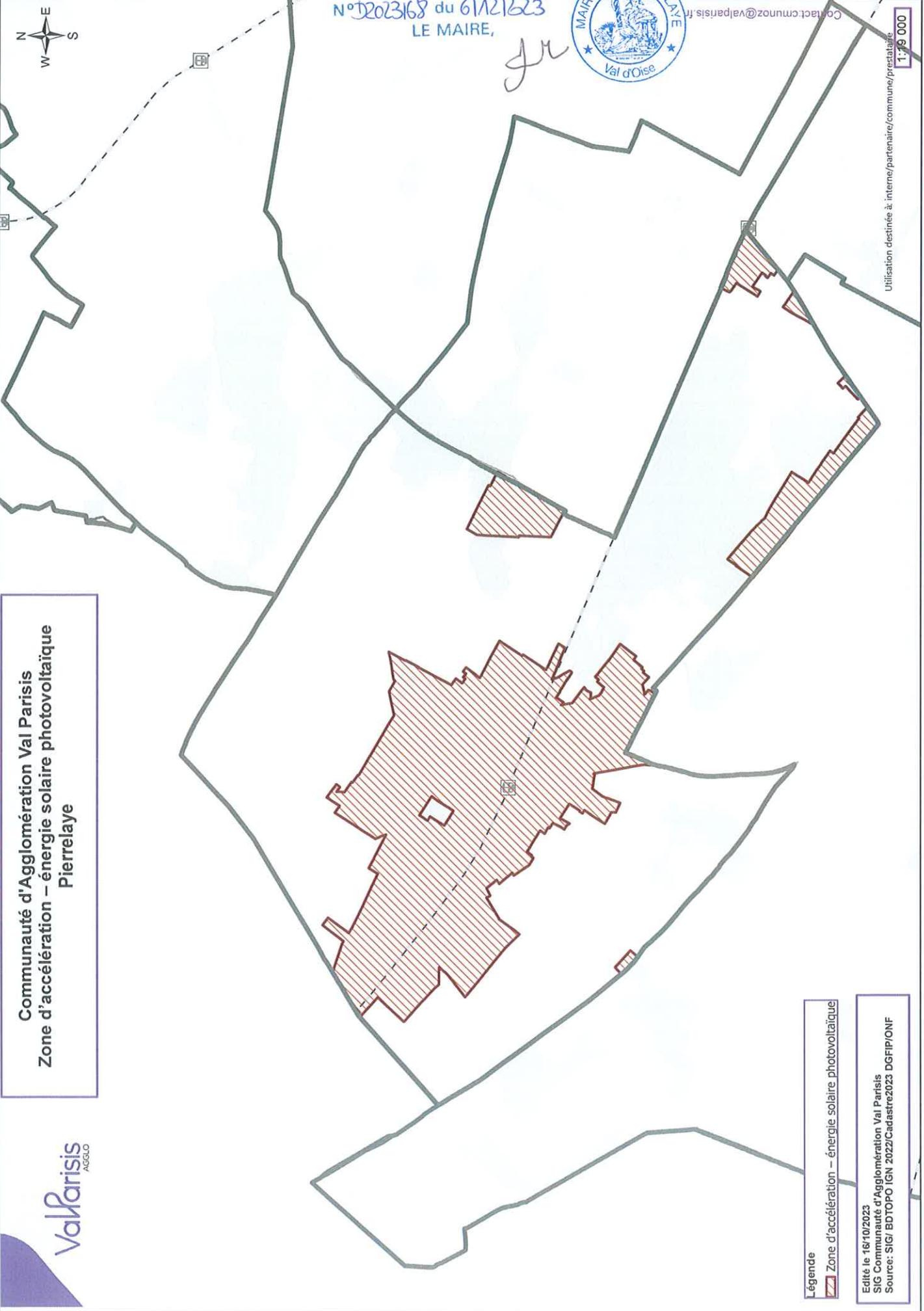
JM



Contact: cmmnoz@valparisis.fr

1:29 000

Utilisation destinée à : interne/partenaire/commune/prestataire



Communauté d'Agglomération Val Parisis
Zone d'accélération – énergie solaire photovoltaïque
Pierrelaye

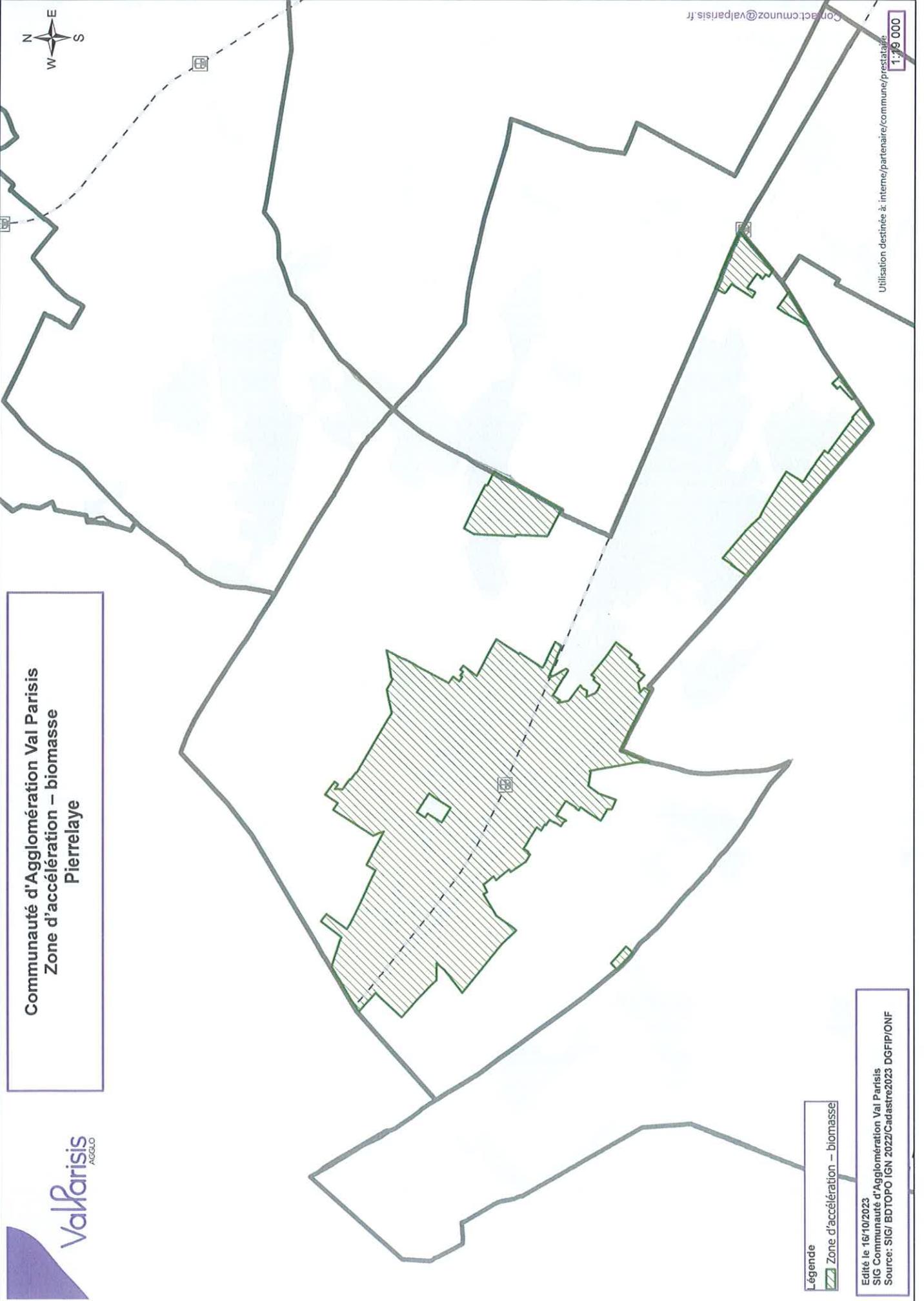


Légende
Zone d'accélération – énergie solaire photovoltaïque

Edité le 16/10/2023
SIG Communauté d'Agglomération Val Parisis
Source: SIG/BDTOPO IGN 2022/Cadastre2023 DGFP/ONF



Communauté d'Agglomération Val Parisis
Zone d'accélération – biomasse
Pierrelaye

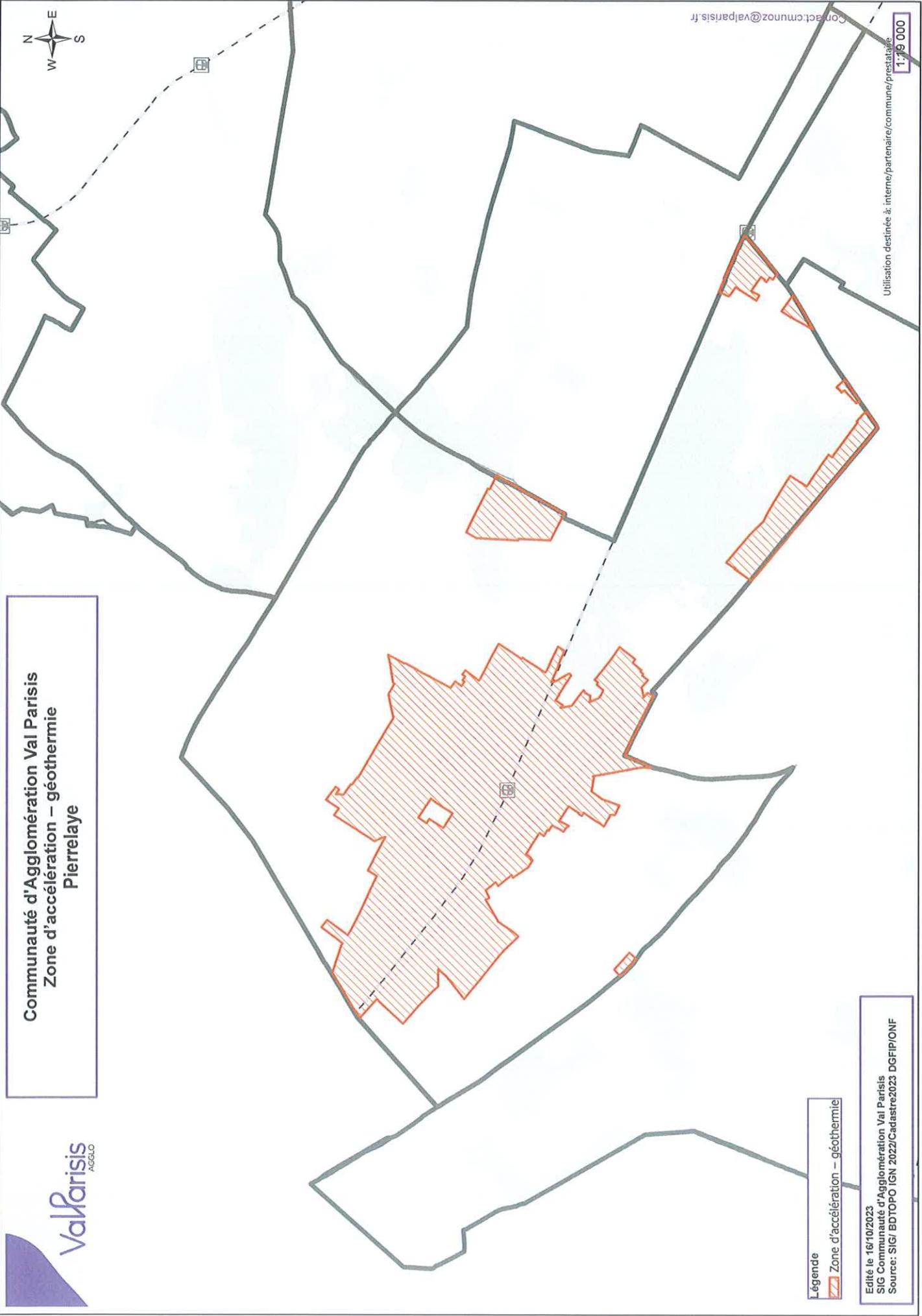


Légende
Zone d'accélération – biomasse

Edité le 16/10/2023
SIG Communauté d'Agglomération Val Parisis
Source: SIG/BDTOPO IGN 2022/Cadastre2023 DGFIP/ONF

Utilisation destinée à: interne/partenaire/commune/prestataire
1:19 000

Contact:munoz@valparisis.fr



Communauté d'Agglomération Val Parisis
Zone d'accélération - géothermie
Pierrelaye



Légende
 Zone d'accélération - géothermie

Edité le 16/10/2023
SIG Communauté d'Agglomération Val Parisis
Source: SIG/BDTOPO IGN 2022/Cadastre2023 DGFiP/ONF

Contact: cmunoz@valparisis.fr

1:19 000

Utilisation destinée à: interne/partenaire/commune/prestataire